

Fiscalité de l'entreprise, comptabilité, analyse financière

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 30.0
- > Période de l'année : Enseignement cinquième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences économiques, gestion, mathématiques et informatique

Présentation

L'enseignement se décompose en deux parties, l'une sur la comptabilité financière, l'autre sur la fiscalité d'entreprise.

La comptabilité financière

Les professionnels de l'immobilier sont tous contraints, parfois même sans s'en douter, d'adopter des raisonnements comptables, voire même d'utiliser ou d'émettre des documents comptables. Pour répondre à cette exigence, le cours suit le plan suivant :

1. Le cadre de la comptabilité (historique, objectifs, utilisateurs, normalisation)
2. Le modèle comptable (bilan, compte de résultat, méthode d'enregistrement comptable, principes et plan comptables)
3. Les opérations courantes (la TVA, les achats et les ventes, le règlement des créances et dettes)
4. Les opérations d'inventaires (le stocks, les amortissements, les dépréciations, les régularisation des charges et produits)
5. L'impôt sur les bénéfices
6. L'analyse des comptes

La fiscalité d'entreprise

Dans les comptes doivent être intégrés les impôts que doivent acquitter les entreprises. Il convient

donc de les comprendre, d'autant que ces impôts, si les professionnels de l'immobilier deviennent des entrepreneurs, impacteront les décisions qu'ils auront à prendre pour développer leur activité.

La première partie du cours porte sur les différentes sources du droit fiscal et les principaux impôts et taxes en France. La seconde partie se focalise sur les principaux impôts qui touchent l'activité de l'entreprise.

Objectifs

Appréhender et approfondir les notions comptables de base utiles aux professionnels de l'immobilier, notamment dans l'administration de biens

Évaluation

L'évaluation comprend trois épreuves :

- Deux interrogations au cours de l'enseignement comptant chacune pour 25 % de la note finale
- Un examen une fois l'enseignement terminé comptant pour 50 % de la note finale

Pré-requis nécessaires

Aucun pré requis n'est nécessaire

Compétences visées

Comptabilité financière

- Comprendre le langage de la comptabilité,
- Maîtriser les grands principes, concepts et mécanismes de base de la comptabilité,
- Appliquer les règles de la comptabilité dans un contexte évolutif,
- Interpréter les comptes annuels d'une entité et porter un jugement sur ses performances et situation financière

Fiscalité d'entreprise

- Appréhender les différents impôts qui touchent l'activité de l'entreprise et en expliquer le fonctionnement
- Maîtriser le mécanisme de la TVA
- Déterminer le régime d'imposition des bénéfices selon le statut de l'entreprise
- Calculer les principaux impôts auxquels sont soumis les bénéfices des entreprises et les revenus des personnes physiques

Examens

Contrôle continu.

Bibliographie

F. Ferré et F. Zarka : *Comptabilité*, 2ème édition, Dunod, Paris 2020

J. Grosclaude, P. Marchessou et B. Trescher : *Droit fiscal général*, 12ème édition, Dalloz, Paris

Ressources pédagogiques

<http://www.economie.gouv.fr/entreprises/impot-sur-revenu-bic-bnc>

<http://www.economie.gouv.fr/portail/simulateurs>

Contact(s)

> Florence Depoers
depoersf@parisnanterre.fr